

Conseil de discipline

Rôle d'audience

Dossier	13-25-00042		
Nature de l'audience	Audience sur culpabilité et sanction		
Date	25 novembre 2025 à 9 h 30		
Lieu	Audience à distance		
Plaignant	Mme Annie Lebeau, CRHA, syndique adjointe	Avocate	M ^e Nathalie Vuille
Intimé	Mme Élyse Marineau, CRHA	Avocat	
Membres du conseil de discipline	M ^e Isabelle Dubuc, présidente M. Serge Laverdière, CRHA M. Serge Brossard, CRHA		
Nature de la plainte	1. Ne pas s'être acquittée de ses obligations professionnelles avec compétence, omettant d'informer son client des risques inhérents et prévisibles associés à la procédure adoptée par celui-ci pour l'exercice d'équité salariale, contrevenant ainsi aux articles 2, 4, 38 et 39 du <i>Code de déontologie des CRHA</i>, ainsi qu'à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i>; 2. Avoir dévoilé dans un courriel des informations sensibles et confidentielles à un tiers, omettant de subordonner son intérêt personnel à celui de son client, contrevenant ainsi aux articles 10, 14 et 51 (1) du <i>Code de déontologie des CRHA</i>, ainsi qu'aux articles 59.2 et 60.4 du <i>Code des professions</i> ;		